



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-074 ter**

Publié le 18 février 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie de Lille



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale dans l'Académie de Lille

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L234-8 ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 avril 2020 portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale dans l'Académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur propositions conjointes de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 3-I-3 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

MAIRES

Pour le Nord

Titulaires

**Monsieur Jean-Claude FLINOIS
Madame Marie-Claude LERMYTTE**

Suppléants

**Monsieur Philippe BAUDRIN
*non désigné***

Monsieur Pierre BOURGEOIS
Madame Arlette DUPILET

Madame Danièle DRUESNES
Monsieur Didier MICHALAK

Pour le Pas-de-Calais

Titulaires

Madame Françoise ROSSIGNOL
Madame Marie BERNARD
Monsieur Christian CHAMPIRE

Suppléants

Monsieur Alain CHEVALIER
Monsieur Christopher BEHARELLE
Monsieur Philippe LAGRANGE

LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Titulaire

Monsieur Gilles FERYN

Suppléant

Madame Valérie EL HAMINE

Article 2 : L'article 3-II-1 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

d) Fédération Syndicale Unitaire - FSU

Titulaires

Madame Catherine PIECUCH
Monsieur Thierry QUETU
Monsieur David BLOTHIAUX
Madame Emilie JANKOWIAK
Madame Véronique PRUVOT

Suppléants

Monsieur Gilles SURPLIE
Madame Stéphanie RENAULD
Madame Tiphaine COLIN
Monsieur Jack ALEMANY
Monsieur Vincent PERLOT

g) Syndicats généraux de l'éducation nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

Titulaires

Madame Catherine BODET

Suppléants

Madame Laurence PIOTROWSKI

Article 3 - L'article 3-II-4 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

4) 2 représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole

Titulaires

Monsieur Lahoucine BENAFQUIR
Monsieur Sébastien HOGUET

Suppléants

Monsieur Régis MARTINAGE
non désigné

Article 4 : L'article 3-III-1 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

1) a) Parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
Monsieur François PINCHEMEL	Madame Roselyne MONNET
Monsieur Jean-Yves GUEANT	Madame Christelle SANDT
Monsieur Jérôme KLUZA	Monsieur Jean LILI
Madame Karine DUPUIS	Madame Armande SEVERIN
Madame Evelyne CREME	Monsieur Thomas CHATEAU
Monsieur Daniel LICTEVOUT	Madame Katherine OSBORNE

(...)

1) c) Union fédérale des associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public UFA-PEEP-AGRI

Titulaire	Suppléant
Madame Marie-Françoise WITTRANT	Monsieur Hubert SALAÜN

Article 5 : L'article 3-III-3 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

3) 6 représentants des organisations syndicales de salariés

b) Force Ouvrière (FO)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Raphaël TROUSSEL	Monsieur Adam BRICARD

Sont mentionnées, en gras, les modifications apportées.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, le secrétaire général de la préfecture du Nord, la rectrice de l'académie de Lille et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, et de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **17 FEV. 2021**
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales


Aurélien BUCHAILLAT délégué
l'adjoint au secrétaire général

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Julien LABIT